

# Caisse de pension de l'Etat de Genève (CPEG)

## Le Conseil d'Etat présente les scénarios possibles

# Contexte

- **14 décembre 2018:** le Grand Conseil adopte deux projets de loi sur la CPEG, l'un émis par le Conseil d'Etat (12404) et l'autre par le Grand Conseil (12228).
- **Deux lois incompatibles:** primauté des cotisations versus des prestations; taux et répartition des cotisations...
- **Publication des deux lois dans la FAO** du 21 décembre 2018.
- **Ouverture du délai référendaire de 40 jours**, soit jusqu'au 11 février 2019.

# Volonté du Conseil d'Etat

- Garantir une solution préservant les retraites des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat d'ici au 31 mai 2019 en évitant une diminution trop importante des prestations.
- Garantir les droits politiques des citoyennes et des citoyens en évitant une impasse légale.

# Scénario A: aucun référendum

**Si aucun référendum n'était déposé ou n'aboutissait d'ici au 11 février 2019, le Conseil d'Etat prendrait les mesures suivantes:**

- **Loi 12404:** promulgation obligatoire en respect de l'art. 12 al. 2 Loi sur la forme, la publication et la promulgation des actes officiels (LFPP).
- **Loi 12228:** activation de l'article 109 al. 5 de la Constitution genevoise qui ouvre une période de 6 mois permettant au Conseil d'Etat de revenir vers le Grand Conseil avec des observations vu la situation d'incompatibilité.

# Scénario B: double référendum

Dans la mesure où deux référendums aboutissaient d'ici au 11 février 2019, le Conseil d'Etat prendrait les mesures suivantes:

- **Modification de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)** visant à introduire le mécanisme de la question subsidiaire entre deux lois, afin de pallier le risque d'une double acceptation de deux lois antagonistes.
- **Les deux PL sont soumis au vote:** votation populaire le 19 mai 2019.

# Scénario C: aboutissement du référendum contre la loi 12228

- **Loi 12404:** promulgation en février 2019 (LFPP).
- **Loi 12228:** votation populaire le 19 mai 2019.
- **"OUI" à la loi 12228 en votation le 19 mai 2019:**
  - le Conseil d'Etat devra la promulguer dans le plus bref délai.
  - Il considère qu'en tant que loi votée postérieurement, la loi 12228 l'emporte sur la loi 12404.

# Scénario D: aboutissement du référendum contre la loi 12404

- **Loi 12228**: promulgation en février 2019 (LFPP).
- **Loi 12404**: votation populaire le 19 mai 2019.
- **"OUI" à la loi 12404 en votation le 19 mai 2019:**
  - le Conseil d'Etat devra la promulguer dans le plus bref délai.
  - Il considère qu'en tant que loi votée postérieurement, la loi 12404 l'emporte sur la loi 12228.

**Merci de votre attention**